

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 106

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Cession à titre gracieux de véhicules et mobiliers appartenant au Conseil
Départemental des Bouches du Rhône

**Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
11391**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a décidé de créer une Commission d'Attribution pour les biens mobiliers réformés qui émet un avis sur le don des véhicules et de mobiliers réformés avant que cette proposition ne soit soumise à l'approbation de la Commission Permanente.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a pour usage de proposer à la Commission Permanente la réforme des matériels devenus vétustes et/ou inutiles pour l'exercice des missions de la collectivité.

A cet égard, les délibérations de mise à la réforme prévoient également les modalités de cession des matériels concernés.

Ainsi, ceux-ci sont prioritairement cédés à des associations ainsi qu'à des communes et organismes publics qui en auraient préalablement émis le souhait.

Ces requêtes sont soumises à l'appréciation de la Commission d'Attribution des Biens Réformés.

Cette dernière a donc été saisie le 12 juillet 2017 et a émis un avis favorable quant à l'attribution à titre gracieux des véhicules et mobiliers réformés du Département dont la liste figure en annexe 1.

PROPOSITION

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à céder gracieusement ces matériels (véhicules, mobiliers) aux associations susmentionnées, conformément à l'avis rendu par la Commission d'attribution des biens réformés du 12 juillet 2017 et à signer tous actes correspondants.

Ce rapport relève de la délégation de l'Administration Générale.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

